



BRÈVES ÉCONOMIQUES DES PAYS NORDIQUES

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

DE STOCKHOLM

N° 49 – 11 avril 2023

Pays nordiques

Les capitales nordiques excellent dans le domaine de la mobilité urbaine,

d'après le *Urban Mobility Readiness Index 2022*, publié conjointement par le cabinet de conseil en stratégie Oliver Wyman et l'Université de Berkeley. Cet index mesure 57 paramètres regroupés en 5 dimensions : l'impact social et environnemental, la qualité et la connectivité des infrastructures, l'attractivité du marché, l'efficacité et l'efficacité des réseaux de transport, et la capacité de la ville à innover dans le domaine de la mobilité. Deux sous-index ont également été calculés : le développement de la mobilité durable et la performance des transports publics. San Francisco occupe la première place du classement ; Stockholm la 2^e et Helsinki la 3^e. Copenhague n'a pas été évaluée mais Oslo a été classée 18^e et Paris 9^e. Stockholm se démarque par une électrification très avancée (2^e plus grande part de véhicules électriques en Europe après Oslo) qui permet d'avoir une pollution de l'air et sonore particulièrement faible. Le réseau de transports est également dense et encore en développement, notamment avec la construction de nouvelles lignes de métro. Le rapport souligne que la part des trajets réalisés en voiture individuelle est encore élevée, au détriment de la marche et du vélo. Helsinki présente également une électrification très développée, qui peut s'expliquer par les taxes finlandaises sur l'intensité des émissions des véhicules. La ville possède de nombreux quartiers piétons et un réseau de transports en commun aux tarifs abordables. Néanmoins, le développement

de la mobilité est freiné par le manque d'investissements du fait du faible nombre d'entreprises opérant dans la ville. Enfin, Oslo occupe la 1^{re} place du classement en termes de mobilité durable : les véhicules électriques y sont plus nombreux que les véhicules thermiques et des mesures ont été adoptées pour décourager l'emploi de la voiture dans la ville (limites de vitesse, réduction du nombre de places de parking).

Tableau 1 : Scores des capitales nordiques, moyenne européenne et mondiale

	<i>Urban mobility readiness</i>	Mobilité durable	Transports publics
Stockholm	72% (2 ^e)	67,10% (4 ^e)	73,0% (3 ^e)
Helsinki	70,7% (3 ^e)	69,0% (3 ^e)	70,9% (5 ^e)
Oslo	65,3% (18 ^e)	75,9% (1 ^{er})	67,0% (6 ^e)
Europe	64,1%	59,4%	63,1%
Monde	53,7%	47,5%	51,7%

Source : *Urban mobility readiness Index 2022*, Oliver Wyman et Université de Berkeley

Danemark

La croissance devrait ralentir mais rester positive en 2023.

Selon les dernières prévisions du Ministère des Affaires économiques, publiées fin mars, le PIB devrait progresser de 0,2% cette année, après une hausse de 3,6% en 2022. La consommation privée rebondirait progressivement en 2023 (0,2%), après avoir enregistré un important recul en 2022 (-2,5%), en lien avec la flambée de l'inflation (8,5% en moyenne en 2022). La hausse des prix atteindrait 3,9% sur l'ensemble de l'année 2023, avant de repasser sous la barre des 3% en 2024 (2,8%). Le taux de chômage progresserait sensiblement (4,5% en 2023 contre 3,9% en 2022) et l'emploi s'inscrirait en baisse (-30 000 d'ici 2024). Un ajustement s'opérerait également sur le marché immobilier : la baisse des prix immobiliers serait très nette (-8,4% en 2023), sous l'effet notamment d'un durcissement des conditions d'accès au crédit bancaire (les taux des prêts hypothécaires à long terme s'élèvent à environ 5%).

L'excédent public danois stable en 2022, rapporte l'Institut danois de la statistique (*Danmarks Statistik*). Le solde des finances publiques atteint en effet 93,0 Mds DKK (12,5 Mds€) en 2022, contre 91,0 Mds DKK (12,2 Mds€) en 2021. Rapporté au PIB, l'excédent public danois s'élève ainsi à environ 3% en 2022.

Le Gouvernement danois a présenté, le 23 mars, son projet de loi de finances (PLF) pour 2023, misant sur la prudence et le resserrement budgétaire face à l'inflation.

C'est la préoccupation centrale voire structurante de ce nouveau budget à l'heure où la Commission européenne revoit à la hausse ses prévisions d'inflation pour le Danemark, passées de 3,7% à 4,4% pour l'année 2023. Dans ce contexte, le Gouvernement fait le pari de la « responsabilité » en proposant un budget maîtrisé et sans inflexion majeure. Font exception les fonds débloqués pour l'hôpital public et le système judiciaire, en situation critique depuis de longs mois, ainsi que le récent

paquet inflation de 2,4 Mds DKK (320 M€) ciblant les ménages les plus durement touchés. Le ministre des Finances, Nicolai Wammen, a souligné le caractère « prudent mais protecteur » de ce PLF, fidèle aux priorités sociales et climatiques inscrites dans le précédent budget. La cellule nationale de crise énergétique (NEKST), mise en place par la nouvelle coalition, se verra notamment injecter 20 M DKK (3 M€) sur la période 2023-2024. Néanmoins, le désir de resserrement est clair avec une « réserve de négociation » limitée cette année à 20 M DKK (27M€) contre 550 (74M€) en 2022.

Clap de fin des négociations collectives dans le secteur privé, enrichi de 600 nouvelles conventions qui couvriront près de 98% des employés danois jusqu'au printemps 2025.

Cette séquence de négociations s'annonçait pourtant très incertaine voire conflictuelle au regard de la chute historique des salaires réels en 2022 (-3,8%), corollaire de la forte inflation. Mais, les partenaires sociaux ont su engager un dialogue constructif, aboutissant en février à la signature d'un « accord-référence » dans le secteur industriel. Celui-ci a consacré une série d'améliorations pour les employés danois en prévoyant, entre autres, des revalorisations salariales d'au moins 4% en 2023, une prolongation de 4 semaines du congé maternité ainsi qu'une légère augmentation des contributions patronales aux pensions de retraites (+2%), une trame reprise voire consolidée par les autres branches du secteur privé. La Confédération des industries danoises (*Dansk Industri*) a été au premier plan, étant impliquée dans près d'un tiers des nouveaux règlements (200), qui englobent 65% de la masse salariale danoise. Ces accords sectoriels doivent maintenant être approuvés par les bases syndicales. Parallèlement, une phase de conciliation s'est ouverte pour les 12 000 employés pour lesquelles les négociations n'ont pas abouti. Dans ce cadre, la Confédération des employeurs danois (*Dansk Arbejdsgiverforening*) et la principale Confédération des syndicats (FH) ont présenté, le 22 mars, un accord de médiation,

reprenant l'essentiel des dispositions des autres conventions collectives, et actuellement soumis au vote des délégués syndicaux.

Les autorités reprennent progressivement le traitement de projets de parcs éoliens en mer. Après la suspension, le 1^{er} février dernier, du traitement des demandes déposées dans le cadre du régime *open door* – l'une des deux procédures permettant l'attribution de permis pour la construction de parcs éolien offshore –, l'Agence danoise de l'Énergie (*Energistyrelsen*) a repris le traitement de 6 des 33 projets concernés. Début mars, les dossiers des projets d'Aflandshage et de Frederikshavn ont ainsi été rouverts ; le Ministère du Climat et de l'Énergie ayant considéré que les permis d'établissement qui leur avaient été délivrés à l'automne 2022 ne contrevenaient pas au droit de l'Union Européenne. Plus récemment, l'Agence de l'Énergie a également repris le traitement des projets de Jammerland Bugt, de Lillebælt Syd, d'Omø Syd et de Nordre Flint, à la suite de l'évaluation du Ministère selon laquelle les permis autorisant la conduite d'études préliminaires qui leur avaient été délivrés entre 2014 et 2019 étaient conformes à la réglementation européenne. Le Ministère a d'ailleurs précisé qu'il en serait de même pour les permis d'établissement et d'utilisation de l'énergie auxquels les porteurs des projets concernés pourraient prétendre.

Le Parlement conclut un nouvel accord pour renforcer les aides à la conversion des chaudières. Les foyers chauffés au gaz de manière individuelle pourront alors être raccordés au système de chauffage urbain. Au total, 200 M DKK (27 M€) supplémentaires seront alloués à cet effet, dont 112 M DKK (15 M€) dédiés au régime de découplage du système gazier, qui bénéficie aux ménages. Les 88 M DKK (12 M€) restants sont destinés aux sociétés de chauffage urbain via le fonds d'aide au déploiement du chauffage urbain. Établis en 2020, ces deux régimes de soutien se sont déjà vus renflouer par les précédents paquets

inflation, votés en 2022 et en 2023. Grâce à cette nouvelle enveloppe, 13 000 ménages supplémentaires devraient être soutenus financièrement, et 4 300 foyers devraient être raccordés à un réseau de chauffage urbain. Pour rappel, le Gouvernement a pour ambition d'atteindre 100% de gaz vert dans les réseaux nationaux d'ici 2030 et l'élimination du chauffage au gaz à l'horizon 2035.

Finlande

Signature d'une nouvelle convention fiscale entre la France et la Finlande.

L'Ambassadrice de France en Finlande, Agnès Cukierman, et la ministre finlandaise des Finances, Annika Saarikko, ont signé, le 4 avril, une nouvelle convention bilatérale qui modernise les règles prévues par la convention actuellement en vigueur, signée le 11 septembre 1970. Le nouveau texte contribuera à éliminer la double imposition sur le revenu, notamment sur les retraites et l'imposition des dividendes de portefeuille, et à prévenir l'évasion fiscale, en s'appuyant sur les plus récents standards internationaux. La nouvelle convention reprend les avancées du projet « BEPS » de l'OCDE (érosion de la base d'imposition et transfert des bénéficiaires). L'entrée en vigueur de l'accord nécessite encore l'approbation du Parlement et l'acte d'entrée en vigueur.

Modification de la législation finlandaise sur l'exploitation minière.

Cet amendement adopté fin mars vise à renforcer l'influence exercée par les communautés locales dans l'octroi de permis d'exploitation, et favoriser ainsi l'acceptation sociale des projets miniers. L'octroi d'un tel permis est subordonné à l'approbation d'un plan de développement par la municipalité. L'amendement devrait, en outre, permettre une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité et de protection de l'environnement dans l'examen des permis. Selon le Ministère de l'économie, la nouvelle loi renforcera également la réglementation sur les garanties et la cessation des activités minières. Enfin, le troisième volet de l'amendement est dédié au rééquilibrage de la concurrence entre les différents acteurs du secteur, *via* l'introduction par exemple d'une « redevance de réservation » pour décourager les opérateurs de réserver des zones d'exploration trop étendues. La loi amendée entrera en vigueur le 1^{er} juin 2023. Une autre loi, relative à l'introduction d'une taxe minière a également été adoptée, permettant l'instauration d'une taxe sur les minerais métalliques de l'ordre de 0,6 % de la valeur imposable du métal qu'ils contiennent, et d'une taxe sur les autres minerais miniers de l'ordre de 0,20 euro par tonne de

minerais extraits. Ces nouvelles taxes devraient apporter 25 M€ par an de recettes fiscales, dont 60 % seront dirigés vers les municipalités où se trouvent les mines et 40 % vers l'État. La loi entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2024, les premières taxes devront être payées en 2025.

Le nombre de défauts de paiement faisant l'objet d'un recouvrement a augmenté de 2 %, l'année dernière par

rapport à 2021, selon les données de l'Office finlandais des statistiques. Près de 300 000 débiteurs ont été soumis à une exécution forcée par un huissier de justice en 2022, pour un montant de dettes d'environ 7,6 Mds€. Un autre indicateur des difficultés économiques rencontrées en 2022 est le montant moyen des créances non-recouvrables pour les entreprises et les particuliers, qui s'élève à 46 500 €, soit environ 15 800 € de plus qu'en 2021.

Le transfert des services de l'emploi aux municipalités a été acté.

La loi relative à ce transfert a été adoptée, peu avant la fin de la législature du gouvernement actuel (des élections législatives se sont tenues le 2 avril). Cette loi prévoit le transfert de l'organisation de ces services d'aide à l'emploi de l'État (plus précisément des structures déconcentrées, dites « Centres ELY ») aux municipalités, à compter du 1^{er} janvier 2025. La réforme vise à rapprocher la structure de service des demandeurs d'emploi afin de favoriser leur recrutement. La loi prévoit le regroupement inter-communal de services pour les plus petites municipalités, afin d'assurer que chaque service d'aide à l'emploi couvre une zone de plus de 20 000 habitants et garantir ainsi la suffisance des ressources et l'égalité de disponibilité des services. La loi instaure en outre un nouveau mode de financement des allocations de chômage, dans lequel les municipalités versent une partie du montant des allocations liées à la rémunération et des allocations de base.

Islande

Le taux directeur de la Banque centrale d'Islande a été relevé de 1 point de pourcentage, et passe à 7,5%. Le comité de politique monétaire de la banque centrale justifie cette augmentation (la douzième consécutive) par des prévisions d'inflation à moyen terme bien au-dessus de la cible de 2,5% et une croissance économique forte en 2022 (6,4%) qui ne pourra être soutenue sur le long terme. La Banque centrale veut éviter une spirale inflationniste entraînée par les salaires dans un contexte où les tensions sur le marché du travail sont fortes et où des négociations salariales sont toujours en cours.

L'inflation s'établit à 9,8% au mois de mars, contre 10,2% le mois précédent. La baisse observée est notamment expliquée par la moindre contribution du coût du logement et la diminution des prix pour l'ameublement et l'électroménager. L'inflation hors coûts du logement s'établit à 8,6%.

Le coût horaire de la main d'œuvre en Islande est le troisième plus élevé d'Europe. Le coût horaire de la main-d'œuvre en Islande était estimé à 6 944 ISK (48,4 €) en 2022, au-dessus de la moyenne européenne établie à 30,5€ (ou 34,5€ pour les pays de l'UE). Seuls la Norvège et le Luxembourg ont un coût du travail plus élevé avec 55,6€ et 50,7€ respectivement d'après les données d'Eurostat. En Islande, le coût de la main d'œuvre est le plus élevé dans le secteur des finances et de l'assurance (9 655 ISK/64,6 €) et le plus faible dans le secteur de l'hébergement et de la restauration (5 167 ISK/34,6€). En moyenne, la part des coûts non salariaux dans le coût du travail était de 20,7% en 2022, un chiffre stable depuis 2010.

Origo se retire du Nasdaq Islande en avril. Le Nasdaq Iceland a accepté la demande d'Origo (logiciels de gestion pour les entreprises) de retirer ses actions sur le marché principal de la Bourse. Le dernier jour de négociation des actions d'Origo

sera le mardi 25 avril. Cette décision fait suite à l'acquisition de 63% d'Origo par le fonds Umbreyting II, géré par la banque d'investissements islandaise Alfa Framtak. La valeur de l'action d'Origo est celle qui avait le plus augmenté en 2022 sur le Nasdaq Iceland (38%).

Le nombre de nuitées au mois de février a dépassé les records des années pré-Covid. Le nombre de nuitées enregistrées au mois de février s'est établi à 575 300, soit 45% de plus qu'en février 2022 et 9,4% de plus que lors du précédent record de février 2018. Les touristes étrangers représentaient 79% de ce total.

Norvège

La Banque centrale norvégienne a augmenté son taux d'intérêt de 0,25 point de pourcentage pour le porter à 3,0%. Cette nouvelle augmentation a pour but de freiner l'inflation. Norges Bank annoncera probablement une nouvelle hausse des taux d'intérêt en mai prochain.

Mobilisation des ambassades auprès du ministère norvégien des Finances pour aborder le sujet des conséquences sur l'investissement de long terme en Norvège de la nouvelle taxe foncière envisagée sur l'éolien terrestre. Des ambassadeurs, dont l'Ambassadrice de France en Norvège, Florence Robine, et des diplomates des États-Unis, de l'Allemagne, de la Suisse, de la Finlande et du Royaume-Uni ont pris l'initiative de rencontrer le Secrétaire d'État, Erlend Grimstad, du ministère des Finances le 21 mars dernier pour discuter de la nouvelle taxe de 40% envisagée sur les ressources naturelles touchant notamment l'éolien terrestre.

Les investisseurs étrangers représentent plus de la moitié du financement du développement et près de 70% du financement de la production éolienne terrestre en Norvège. Il n'est pas rare que les ambassades contactent les autorités norvégiennes individuellement pour discuter des intérêts des pays, mais le fait que des représentants d'autant de pays se réunissent pour discuter d'une réforme fiscale en consultation est notable.

Taxe sur l'aquaculture : baisse du taux de 40 à 35%. Le 28 mars, le gouvernement norvégien a présenté son projet de loi sur l'exploitation des ressources marines, après avoir reçu 420 réponses à sa consultation publique. Si le texte est adopté, le taux de l'impôt sur l'aquaculture s'élèvera à 35% (au lieu de 40% initialement proposé, les sujets des éoliennes terrestres et des barrages restant encore ouverts), et devrait représenter des recettes fiscales

annuelles de l'ordre de 3,7 Mds NOK (330 M€). Cette taxe s'ajoutera à l'impôt sur les sociétés (22%), et sera rétroactive au 1^{er} janvier 2023. Les communes accueillant des entreprises d'aquaculture bénéficieront de 50% de ces revenus fiscaux, tandis que les régions toucheront 20% des revenus du Fonds aquaculture (*Havbruksfondet*). En 2023, la taxe sera indexée sur les prix du marché, avant qu'un Conseil indépendant de fixation des prix ne soit créé en 2024. Selon le gouvernement norvégien, cette taxe vise à redistribuer auprès de la collectivité, sur le modèle de la taxation des hydrocarbures, les bénéfices d'un secteur trois à quatre fois plus rentable que les autres industries. La gauche radicale aurait souhaité un taux plus élevé, tandis que le Parti des verts regrette l'absence de tout dispositif environnemental. De leur côté, les Conservateurs craignent une déstabilisation des conditions d'investissement, les progressistes redoutent un déclin démographique dans les régions côtières et les libéraux dénoncent l'aspect rétroactif du projet. Ce projet de loi devrait être adopté au Parlement avant l'été.

Investissements du Fonds souverain norvégien dans l'éolien allemand. Le Fonds souverain norvégien - plus grand fonds souverain au monde avec 1,25 Mds€ d'actifs sous gestion - investit depuis quelques années dans des infrastructures de production d'énergies renouvelables non cotées en bourse. Ce dernier est désormais propriétaire de 17%, représentant un investissement de 4,9 Mds NOK (430 M€), du parc éolien He Dreiht, qui sera à l'avenir le plus grand d'Allemagne.

Ouverture des négociations salariales annuelles en Norvège. Le 27 mars dernier a marqué l'ouverture des négociations salariales annuelles des partenaires sociaux, tandis que le Bureau central des statistiques norvégien (SSB) anticipe une stagnation du pouvoir d'achat en 2023. En 2023, la hausse des salaires envisagée (+5%) pourrait être alignée sur l'augmentation des prix à la consommation (+5%).

La Direction norvégienne des ressources hydriques et de l'énergie (NVE) est favorable à l'installation de câbles électriques « hybrides » en mer du Nord.

Dans la première phase de la construction du champ d'éoliennes Sørlige Nordsjø en mer du Nord, le Parti du centre avait obtenu gain de cause sur le rattachement du site par des câbles électriques uniquement à la Norvège. Pour la seconde phase du projet, NVE (Direction des ressources hydrauliques et de l'énergie) préconise toutefois la construction de câbles « hybrides » reliés à la fois à la Norvège et au Danemark. Les centristes mettent en garde contre le risque de hausse des prix de l'électricité pour les consommateurs norvégiens si le dispositif voit le jour.

65 M NOK (5,7 M€) alloués aux chantiers de construction sans émission dans le secteur du transport.

Le gouvernement norvégien financera dix projets dans le secteur du transport pour tester des solutions de chantiers de construction sans émission. Les projets seront menés par l'administration norvégienne des routes publiques, Nye Veier, et l'agence gouvernementale norvégienne responsable de la propriété, de l'entretien, de l'exploitation et du développement du réseau ferroviaire norvégien, Bane NOR.

Débat sur le terminal de GNL norvégien Melkøya dans la mer de Barents concernant les coûts du CCS (captage, transport et stockage du CO₂).

Equinor, l'énergéticien norvégien, est opposé à la mise en place d'un dispositif CCS sur son terminal de GNL de Melkøya. Il estime que l'électrification du site et notamment des générateurs à turbine serait moins coûteuse. Selon ses calculs, le traitement d'une tonne de CO₂ coûterait entre 4 500 et 6 000 NOK (395 à 527 €), et la construction d'installations CCS obligerait le site de GNL à fermer pendant 170 jours. De son côté, l'entreprise norvégienne Ocean Power suggère la construction d'un dispositif CCS sur une base flottante à proximité de l'île de Melkøya, une

solution avantageuse selon elle en termes de coûts (2 000 NOK par tonne de CO₂) et qui n'impliquerait pas de fermeture du terminal de GNL pendant les travaux. L'électrification de Melkøya suscite un débat depuis plusieurs semaines car elle pénaliserait les autres consommateurs d'électricité du Finnmark et aurait un impact sur les éleveurs de rennes.

Accord majeur sur l'éolien au large de l'Écosse.

La société éolienne offshore norvégienne Vårgrønn a conclu un accord sur le développement de deux projets au large de l'Écosse. Les deux parcs éoliens offshore « Green Volt » et « Cenos » produiront 8,5 Mds de kilowattheures d'électricité par an, à compter de 2027 et 2028.

La Norvège a signé un accord avec l'Agence Européenne de Défense.

Le Ministre norvégien de la Défense, Bjørn Arild Gram, et ses homologues des pays de l'Union Européenne ont signé le 20 mars dernier un accord permettant à l'Agence Européenne de Défense (AED) d'acquérir des munitions pour le compte des pays signataires. Le Ministre Gram a également participé au premier forum « Schuman Security and Defence Partnership Forum » de l'Union Européenne qui s'est tenu le 21 mars à Bruxelles. Parmi les sujets abordés, les deux principaux ont été la politique de sécurité en Europe et les questions liées aux relations entre l'UE et ses partenaires.

1,57% du PIB norvégien a été alloué aux armées en 2022, un chiffre encore inférieur à l'objectif de 2% fixé par l'OTAN en 2014 pour l'horizon 2024.

Cet objectif n'avait été atteint par la Norvège qu'en 2020. Pour l'année 2023, les budgets militaires devraient représenter 1,43% du PIB, soit 32 Mds NOK (2,8 Mds €) de moins que les financements attendus par l'Alliance.

Suède

Hausse des commandes dans l'industrie et déclin des ventes de détail en février 2023, comparé à janvier 2023.

Les commandes dans l'industrie ont augmenté de 3,6% entre janvier et février 2023, mais elles affichent une diminution de 4,7% en glissement annuel. La majorité des sous-secteurs ont enregistré une évolution positive sur le mois, notamment les produits métalliques manufacturés (+ 63,3%). En revanche, le volume des ventes de détail a diminué de 1,2% en glissement mensuel, et de 9,4% en glissement annuel. Cela concerne aussi bien les biens de consommation (-1,9% en glissement mensuel) que les biens durables (-1,2%). Toutefois, le chiffre d'affaires du commerce de détail, mesuré en prix courants, a augmenté de 3,1% entre février 2022 et février 2023.

La consommation des ménages suédois diminue de 0,5% entre janvier et février 2023.

En glissement annuel, cette baisse atteint -1,4% en prix fixés. En particulier, la consommation de nourriture et de boisson a diminué de 7,7% entre février 2022 et février 2023. À l'inverse, sur cette même période, le secteur de l'hôtellerie et restauration affiche une augmentation de 10,4%.

Nouvel accord sur les salaires, avec une augmentation de 7,4% sur 2 ans.

Les syndicats du secteur de l'industrie sont parvenus à un nouvel accord salarial. Une augmentation des salaires de 7,4% sur deux ans (+4,1% en 2023 et +3,3% en 2024) a été fixée. Ensemble, ces deux accords couvrent près de 200 000 employés en Suède. Les employés du commerce et des collectivités locales se sont alignés, comme le veut la tradition, avec les hausses. Le seul syndicat qui avait initialement refusé de s'aligner sur la première convention (dans le secteur des transports) vient de conclure un accord plus avantageux : 9,1% d'augmentation des salaires sur deux ans.

D'après le Gouverneur de la Banque centrale Erik Thedéen, l'inflation aurait été plus faible sans les subventions sur les factures d'électricité.

Afin de supporter les entreprises et les ménages, le gouvernement suédois avait débloqué une enveloppe de 56 Mds SEK (4,9 Mds SEK) pour subventionner une partie des factures d'électricité. Cette aide était nécessaire selon le Gouverneur, car l'augmentation des prix de l'électricité a très durement frappé certains ménages. Cependant, il concède que puisqu'elle a stimulé la demande, elle a affecté l'inflation à la hausse.

Les émissions de gaz à effet de serre de la Suède ont augmenté de 3% entre 2020 et 2021, passant à 50,2 M de tonnes d'éq. CO₂.

Toutefois, les émissions sont toujours inférieures aux niveaux pré-pandémie (-8% par rapport à 2019), et l'intensité des émissions est en diminution : alors que le PIB suédois a crû de 29% entre 2008 et 2021, les émissions ont quant à elles diminué de 26%. Les secteurs de l'énergie et des transports ont vu leurs émissions particulièrement augmenter sur la période : +14% et +5% respectivement. Les basses températures hivernales de 2021, comparé à 2020, ainsi que la reprise du trafic aérien expliquent une grande partie de cette augmentation.

Le solde des administrations publiques suédoise affiche un excédent de 44 Mds SEK (3,9 Mds €) pour 2022, soit 0,7% du PIB.

En particulier, le gouvernement central annonce un surplus de 1,9 Md SEK (170 M€), les collectivités 22 Mds SEK (1,9 Mds€) et les fonds de sécurité sociale 19 Mds SEK (1,7 Mds€). Par conséquent, la dette consolidée de l'État est passée de 36,5% du PIB en 2021 contre 33,0% en 2022. La Suède remplit donc les critères d'endettement de l'UE (la dette publique ne doit pas excéder 60% du PIB).

Les faillites d'entreprises ont augmenté en mars de 4% comparé à mars 2022, d'après le dernier rapport UC, entreprise fournisseur d'informations de crédit. Les secteurs les plus durement touchés sont le commerce de détail (+27% de faillites) et les hôtels et restaurants (+19%). La forte inflation et les taux d'intérêts élevés sont d'après les experts de UC la raison principale de ces résultats, car ils poussent la consommation à la baisse.

Inauguration d'une usine de recyclage de batteries à Halmstad. Cette ville située sur la côte Ouest de la Suède abrite désormais une des plus grosses usines européennes de recyclage de batteries de véhicules électriques. Gérée par Stena Recycling, le site devrait traiter près de 10 000 batteries par an. L'agence suédoise de l'énergie a accordé une subvention de 70,7 M SEK pour sa construction, sur un budget total de 270 M SEK (23,7 M€).

Le gouvernement souhaite débloquer plus d'investissements pour développer des lignes ferroviaires dans le Nord du pays. La réhabilitation de la ligne *Malmbanan* (entre Luleå et Narvik) ainsi que l'expansion plus rapide de la ligne *Norrbotiabanen* (entre Umeå et Luleå) sont les projets les plus importants. L'Agence suédoise des transports (*Trafikverket*) a été chargée de renouveler le plan national d'infrastructures et d'initier des dialogues avec les acteurs locaux.

Le gouvernement suédois met l'accent sur les programmes de recherche et d'innovation, pour favoriser la transition numérique. L'Agence de l'innovation Vinnova devrait ainsi déboursier 300 M SEK (26,3 M€) en 2023 et 500 M SEK (43,9 M€) par an entre 2024 et 2027 dans le cadre du programme *Advanced Digitalisation*. Basé sur une collaboration public-privé, il a pour objectif de stimuler le développement de nouvelles technologies numériques et digitales dans le pays

mais également de renforcer sa compétitivité. Cette annonce suit l'augmentation du budget de Recherche et Développement général, qui devrait atteindre 46,8 Mds SEK (4,1 Mds€) en 2023 d'après l'Office national de statistiques SCB.

La compagnie aérienne SAS demande au Tribunal des faillites américain la permission de lever du capital. En procédure de réorganisation (Chapitre 11) suite à ses pertes successives, SAS espère obtenir 9,5 Mds SEK (830 M€) de nouveaux fonds propres, bien que le montant final de nouveaux capitaux dépende du processus de levée de fonds et sa capacité à générer des liquidités supplémentaires. La compagnie a également revu ses prévisions financières pour l'année 2025/2026 : elle espère un revenu de 58 Mds SEK (49 Mds SEK lors de ses prévisions de septembre) et un EBIT de 9-10%, contre 6-8% en septembre.

Indicateurs économiques des pays nordiques

Taux de croissance trimestriels (en pourcentage, par rapport au trimestre précédent):

	T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021	2021 (en moyenne annuelle)	T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022	2022 (en moyenne annuelle)
Suède	1,6	0,8	2,0	1,3	5,1	-0,2	0,2	0,3	-0,5	2,6
Danemark	1,0	1,9	1,0	2,5	4,9	-0,7	1,3	0,0	0,9	3,6
Finlande	-0,2	1,6	1,0	0,6	3,0	0,2	0,6	-0,1	-0,6	2,1
Norvège ¹	-0,5	1,3	3,5	0,4	3,9	-0,7	1,3	1,5	0,2	3,3
dont PIB continental	-1,0	1,4	2,8	1,3	4,1	-0,5	1,2	0,8	0,8	3,8
Islande	-3,8	4,8	0,9	3,2	4,4	-1,5	3,2	0,2	2,2	6,4

Sources : Eurostats, statistics Sweden, ssb.no, statistics Iceland, OCDE

¹ Pour la Norvège, le PIB retenu est le PIB total (y compris hydrocarbures).

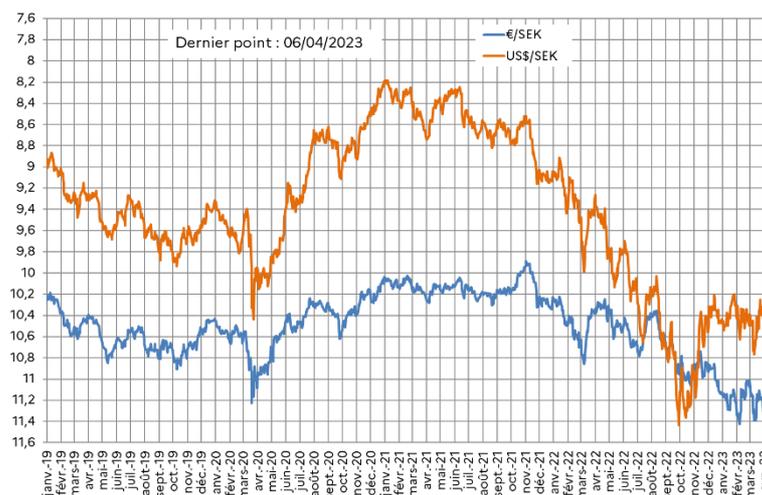
Taux d'inflation trimestriel (en glissement annuel):

	T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021	2021 (en moyenne annuelle)	T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022	2022 (en moyenne annuelle)	Prévisions 2023
Suède	1,5	1,8	2,0	3,3	2,2	4,7	7,4	9,7	11,6	8,4	5,6
Danemark	0,7	1,6	1,9	3,2	1,9	4,8	7,4	9,2	9,2	7,7	5,7
Finlande	1,0	2,1	2,2	3,4	2,2	4,9	6,8	7,8	8,9	7,1	5,3
Norvège	3,0	2,8	3,5	4,6	3,5	3,8	5,8	6,7	6,6	5,8	4,5
Islande	4,2	4,4	4,3	4,8	4,4	6,2	7,9	9,7	9,4	8,3	5,5

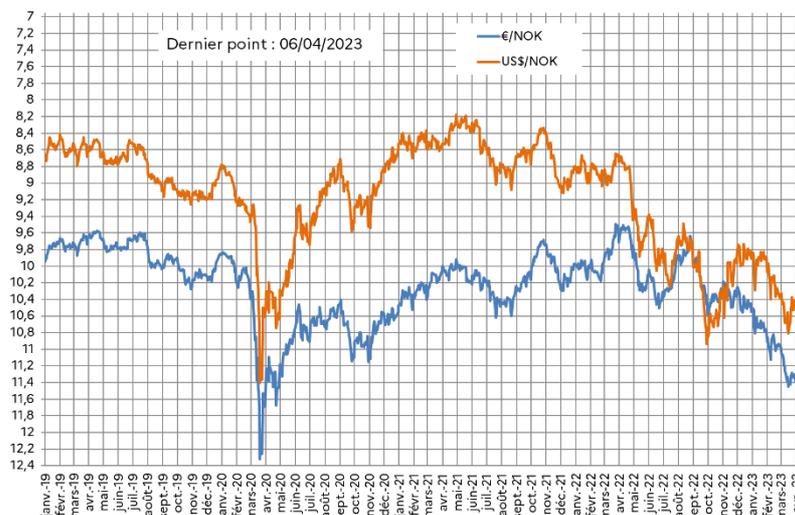
Sources : Eurostats, statistics Sweden, ssb.no, statistics Iceland, OCDE

Evolution des taux de change

Couronne suédoise



Couronne norvégienne



La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Responsable de la publication : Service Economique régional de Stockholm (C. Gianella).

Rédacteurs : Avec les contributions des Services Economiques de Copenhague (C. Camdessus, L. Yacine, M. Valeur, T. Robert), Helsinki (P. Pouliquen, O. Alapekkala, D. Gueyraud), Oslo (O. Cuny, M. Roger), Stockholm (I. d'Armaillé, F. Lemaitre, J. Grosjean, M. Marbot, G. Bazin) et de l'ambassade de France en Islande (A. Montoya).

Pour s'abonner : gabrielle.bazin@dgtresor.gouv.fr